

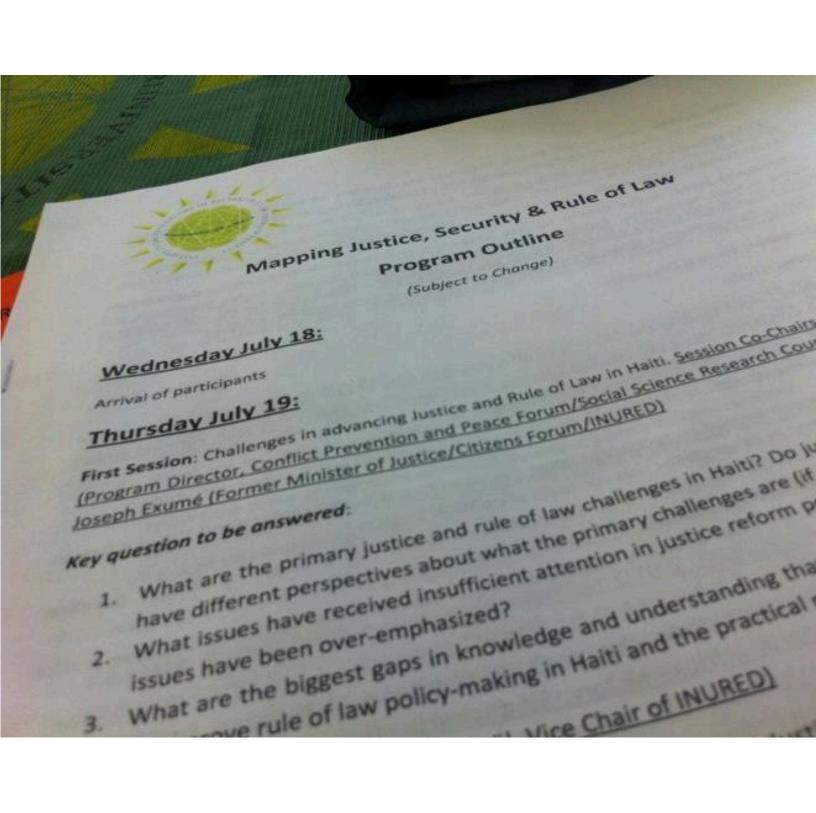
Cartographie de la Justice et de l'État de Droit en Haïti: Note de Synthèse

Port-au-Prince, Haïti 19-21 Juillet 2012

INURED
Rue Eucalyptus n*8
Delmas 83
Port-au-Prince, Haïti
TEL +509 25131499
+509 22494996
Email+ info@inured.org

Avec le soutien financier de:





A PROPOS DE L'INURED

L'Institut Interuniversitaire de Recherche et le Développement (INURED) est un établissement de recherche et d'enseignement supérieur basé à Port-au-Prince, en Haïti. L'INURED a pour mission de contribuer au développement de la recherche et de la formation scientifique de haut niveau en Haïti en vue d'améliorer les conditions éducationnelle, socioéconomique et politique des haïtiens. L'INURED développe trois types d'activités : la Recherche et la Formation Académique Supérieure ; la Production, la Centralisation et la Diffusion de Connaissances ; l'Intervention Communautaire. En tant qu'espace de « penser pour agir », l'INURED développe des outils d'évaluation, de la recherche participative et multidisciplinaire pour répondre à un large éventail de questions qui se posent à la société haïtienne.

Port-au-Prince, le 15 septembre 2012

Cher Collègue,

Au nom du Haut Conseil Administratif de l'Institut Interuniversitaire de Recherche et de Développement et de son personnel de recherche, je vous remercie pour votre dévouement et votre engagement envers la promotion de la justice et de l'état de droit en Haïti. Certains d'entre vous ont participé à notre atelier sur le thème Cartographie de la Justice, de la Sécurité et de l'Etat de Droit en Haïti les 18-20 Juillet au local de l'INURED, à Port-au-Prince. Cet atelier a rassemblé 35 experts provenant des institutions de l'Etat haïtien, du gouvernement d'Haïti, de la société civile haïtienne, du monde académique international, et de la communauté internationale afin d'identifier, à travers un processus participatif, les priorités de recherche et les méthodes qui permettraient de produire une base factuelle pour le développement des programmes de renforcement de la justice et l'implantation de l'Etat de droit en Haïti. Les idées que certains d'entre vous ont partagées avec nous sur l'état actuel de la justice et des obstacles qui entravent l'implantation de l'état de droit en Haïti se sont révélées inestimables dans l'élaboration de ce rapport.

Votre engagement continu et concerté dans le cadre de ce projet nous est essentiel et nous allons travailler sans relâche pour soutenir et élargir le cadre de ce partenariat institutionnel tout au cours de cette initiative. Dans les prochaines semaines, l'INURED continuera de se réunir avec ses partenaires au sein de l'Etat haïtien, avec des experts de la société civile et de la communauté internationale pour promouvoir les recommandations contenues dans ce rapport.

Encore une fois, je vous remercie pour votre engagement soutenu à ce projet. Nous resterons en contact avec vous pour vous tenir au courant de nos efforts et de nos progrès.

Cordialement.

Louis Herns Marcelin, Ph.D.

To Noa 4 Cel

Chancelier

Cartographie de la Justice et de l'État de Droit en Haïti: Note de Synthèse

Port-au-Prince, Haïti, 19-21 juillet 2012

Introduction

L'Institut Interuniversitaire de Recherche et de Développement (INURED), en partenariat avec le Forum pour la Prévention des Conflits (Conflict Prevention and Peace Forum -CPPF)/Social Science Research Council, a tenu un atelier de travail sur le thème « Justice, Sécurité et Etat de Droit » à Port-au-Prince, Haïti, les 19-21 juillet 2012. Le principal objectif de l'atelier était de finaliser la conception du Projet de Cartographie de la Justice, de la Sécurité et de l'Etat de Droit en Haïti. L'atelier a réuni 35 participants représentant les instances de l'Etat haïtien, la société civile haïtienne et la communauté internationale dans le but d'identifier les priorités de recherche et les approches méthodologiques capables de produire une base factuelle de développement de programmes de renforcement de l'Etat de droit en Haïti. Les institutions participantes comprenaient: le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, le Secrétariat Général de la Présidence, le Bureau du Premier Ministre d'Haïti, la Commission présidentielle sur la Réforme de la Justice, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), l'Office de la Protection du Citoyen (OPC), le Centre de Facilitation de l'Investissement (FCI), le Office of Public Diplomacy de l'Ambassade américaine, le Forum Citoyen, le Centre Œcuménique des Droits Humains, l'Initiative Société Civile, l'Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti, le Center for Constitutional Rights, la Fondation Nouvelle Haïti, la Commission Nationale Episcopale Justice et Paix, l'Ambassade du Canada, le Centre de de Coopération entre Haïti et le Canada, l'Organisation des États Américains (OEA), Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Police Nationale d'Haïti, la MINUSTAH, USAID /Rule of Law Program, USAID/Pro Justice, le Social Science Research Council (SSRC/CPPF), la Rule of Law Center, le programme Justice for the Poor Project of the Justice Reform Group de la Banque Mondiale et United States Institute for Peace.

Jeudi 19 juillet, 2012

Deux séances de travail avaient été programmées pour cette journée, dont la première était centrée sur les défis qui imposent des limites à l'avancement de la justice et de l'État de droit en Haïti, et la seconde sur une exploration des défis de la réforme de l'État de droit tels que des praticiens de la réforme de la justice les ont vécus dans des contextes tels que le Liberia, le Soudan du Sud et l'Afghanistan.

La Situation de la Réforme Judiciaire en Haïti

La première session fut consacrée à des discussions menées par des juristes d'Haïti. Ceux-ci prirent bonne note du fait que le Président Martelly a inscrit parmi les plus grandes priorités de son quinquennat l'établissement de l'État de droit. Tous reconnurent cependant qu'une réelle connaissance de la présente situation de la justice haïtienne, formelle ou informelle, faisait défaut, et donc qu'il y avait un besoin désespéré de procéder à une « cartographie » du secteur par le moyen d'une recherche rigoureuse qui fournirait des données fiables et une meilleure compréhension du point de vue qualitatif et quantitatif de l'état d'avancement de ce secteur clé. Cette collecte et cette analyse de données réalisées selon une variété de méthodes fourniraient des données factuelles sur lesquelles des programmes pourraient alors être basés dont on pourrait mesurer et évaluer l'impact afin de déterminer si l'accès à la justice ainsi que la prestation de justice s'amélioraient pour le commun des haïtiens.

Les juristes haïtiens étaient d'accord que le but de la réunion était de discuter de la question de savoir comment, avec le soutien d'acteurs internationaux tels que la MINUSTAH, la Banque Mondiale et les bailleurs de fonds bilatéraux, les haïtiens pourraient identifier les priorités de la recherche et les méthodes appropriées pour entreprendre cet « exercice de cartographie judiciaire » qui constituerait une première en Haïti. Afin d'enrichir et d'éclairer cet exercice, les organisateurs de la réunion ont jugé opportun d'inviter des experts qui ont entrepris des initiatives similaires au Liberia, en Afghanistan et au Soudan du Sud. Ils se rendaient bien compte que chaque situation est unique et donc le but de cette analyse comparative n'était pas d'imposer une quelconque approche venue de l'étranger sur Haïti, mais c'était plutôt pour que les haïtiens prennent en considération et réfléchissent sur ces autres expériences afin d'en tirer des leçons concernant ce qui marcherait mieux en Haïti et comment les expériences étrangères passées pourraient être adaptées ou rejetées sur la base de la connaissance que les haïtiens avaient de leur propre contexte. Quelles réponses pratiques apportées par des haïtiens à de réels problèmes haïtiens marcheraient le mieux?

Il s'ensuivit une fructueuse discussion durant laquelle plusieurs experts haïtiens issus des institutions de l'Etat Haïtien et de la société civile observèrent que deux mondes judiciaires avaient coexisté durant la majeure partie de l'histoire d'Haïti : d'un côté le monde plus formel des villes et de l'autre le « pays en dehors » (les exclus) comprenant la majorité des haïtiens vivant dans les zones rurales souvent inaccessibles et dénuées de tous les services gouvernementaux. Pourtant, la prestation de la justice est une « dette » que l'État doit à ses citoyens, mais malheureusement, dans le cas d'Haïti, cette dette n'a pas été payée pour la plupart des citoyens. Et cela n'est pas surprenant, vu que la part du budget national allouée au secteur de la justice n'est que de 2%.

On invoqua le problème de la «justice à deux vitesses» qui reflète l'opposition saisissante entre les citadins et les ruraux qui persiste encore en Haïti, et aussi la scission entre les riches et les pauvres, les riches citadins ayant une expérience totalement différente avec le système judiciaire par rapport à la vaste majorité des haïtiens pauvres. Ce n'est pas surprenant si ces derniers ont peu confiance dans le système et essayent de l'éviter à tout prix. Cependant, on ignore où ils se rendent et comment ils résolvent les inévitables conflits qui surgissent dans toute société.

Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) a été finalement constitué au début du mois de juillet 2012, après un retard de sept ans. L'existence de cette institution a le potentiel d'altérer radicalement la distribution du pouvoir aux dépends de l'exécutif qui depuis la date de l'indépendance en 1804 a totalement dominé le judiciaire. Le CSPJ constituera un nouveau centre de pouvoir ayant le mandat de surveiller la performance des tribunaux et de prendre des mesures appropriées dans les cas de

corruption, d'incompétence ou de malfaisance, ce qui a créé une onde de choc à travers le gouvernement, certains craignant qu'il n'en résulte « une dictature judiciaire et un monstre. » Les participants à la réunion mirent l'accent sur l'importance que le CSPJ pourrait avoir pour la réforme judiciaire et l'établissement de l'État de droit en Haïti et on devrait suivre de près son développement.

Une importante question de recherche qui a émergé de ces discussions concerne la nécessité d'une étude visant à identifier les lacunes dans l'administration de la justice. Une autre vise à mesurer la capacité des institutions haïtiennes à produire la justice et ensuite à évaluer les améliorations en matière de capacité suite aux interventions de l'État, des bailleurs de fonds et de la MINUSTAH.

Finalement, les participants ont souligné la nécessité d'amener l'État à assumer ses responsabilités en matière de prestation de service de justice et tous les programmes devraient avoir parmi leurs objectifs de responsabiliser l'État. Une culture de l'État de droit est nécessaire et exigera que les attitudes et les attentes de la population changent. Cependant, les chercheurs doivent d'abord prendre contact avec la population et parler aux gens afin de comprendre ce qu'ils désirent et attendent de l'État en matière de justice et de sécurité. Il est très important de comprendre « la demande » en matière d'État de droit, car malheureusement, jusqu'à présent, on a privilégié « l'offre » qui a été le plus souvent dominée par les priorités des bailleurs de fonds du fait de l'absence d'une stratégie globale de la part de l'État haïtien.

Les expériences internationales

La session suivante fut consacrée à la présentation par des chercheurs internationaux des études concernant l'État de droit qu'ils ont menées dans différentes régions du monde. Ces chercheurs ont expliqué comment ils ont réalisé leurs propres études de l'État de droit et de la justice, et ils ont offert leurs suggestions sur la façon dont ces études pourraient être modifiées et adaptées au besoin dans la réalisation d'études similaires en Haïti.

La première présentation concernait une évaluation du système de la justice du Liberia qui a été réalisée en 2011. L'étude répondait au besoin éprouvé de comprendre le fonctionnement du système judiciaire au Liberia et comment la population accède à ce système et interagit avec lui. Les objectifs de l'étude étaient de mieux comprendre les expériences que la population avait avec le système de la justice, les autres moyens juridiques auxquels la population a recours, les différentes institutions et les différents acteurs qui participent dans le processus de la justice, et la perception que la population avait de ce qui constitue une bonne ou une mauvaise justice. Pour mener leur étude, les chercheurs ont enquêté sur les cas les plus répandus au Liberia et après les avoir identifiés, ils ont réduit leur nombre à huit cas typiques sur lesquels la recherche s'est ensuite concentrée. Ce n'est qu'après avoir identifié les variables clés que les chercheurs ont commencé à mener leur enquête auprès des utilisateurs.

Les chercheurs ont choisi de suivre le déroulement de 150 cas dont la description les fait tomber dans les huit cas typiques originellement choisis. Ils ont réalisé une série d'entretiens avec les parties à la fois dans les institutions formelles et dans les institutions informelles ainsi qu'avec d'autres acteurs. L'étude a suivi de façon très détaillée le déroulement de chaque cas dans son entièreté, en mettant l'accent sur des thèmes concrets plutôt qu'abstraits tels que «la justice». Ils ont utilisé des focus groupes et diverses perspectives pour mieux comprendre le processus, particulièrement l'expérience vécue par les utilisateurs durant le déroulement du processus à travers le système. Les points de vue des femmes et des enfants furent sollicités; les compromis furent identifiés à l'intention des décideurs, tandis que les chercheurs évitèrent la quête de « la solution parfaite, éternelle. » Le coût total du projet qui a duré environ 18 mois se situait entre \$180,000 et \$200,000.

La seconde présentation concernait une étude de l'État de droit focalisée sur la dimension genre dans l'accès à la justice en Afghanistan. L'objectif de l'étude était de mieux comprendre comment les femmes parvenaient à avoir accès à la justice en dépit des contraintes culturelles résultant des rôles strictes imposés aux genres. L'étude a identifié les agents actifs qui facilitent la justice pour les femmes ; comment les femmes parviennent à accéder à ces agents ; et comment, en dépit des limites des institutions formelles, les femmes arrivent tout de même à résoudre les conflits en recourant à des institutions informelles. L'étude a montré qu'il y a une importante lacune en termes d'informations sur la façon dont les femmes solutionnent les conflits dans un État qui limite l'accès des femmes aux institutions formelles de la justice.

L'étude qui est toujours en cours utilise deux équipes composées chacune de deux chercheurs nationaux ayant bénéficié d'une formation qui travaillent dans différentes parties du pays pendant quatre à six semaines. Ils utilisent une combinaison de focus groupes et d'interviews semi-formelles et formelles pour réaliser la collecte de l'information et des données. L'accès aux femmes concernées est rendu difficile à cause de la dynamique du genre et la nécessité d'établir des rapports avec elles. Les résultats obtenus jusqu'à présent indiquent que Kaboul et le reste du pays sont déconnectés; que les politiques du genre de nature occidentale et cosmopolite implémentées à partir de la capitale ignorent souvent les réalités sociales et peuvent en fin de compte causer plus de tort aux femmes. Comme les femmes âgées et les veuves bénéficient de plus de flexibilité pour voyager et s'impliquer publiquement, l'étude a identifié différentes façons de se servir de ces femmes comme médiatrices et éducatrices dans les questions de justice. Il s'agit d'une étude basée sur la perception et qui essaye de cartographier les cas dans lesquels les femmes sont impliquées.

La troisième présentation concernait une étude de portée limitée du système de la justice dans le Soudan du Sud qui n'envisageait pas de réaliser un examen complet du système de la justice dans sa totalité. La collecte des données qualitatives a été réalisée par une équipe composée de trois chercheurs dont deux étaient internationaux et un national. Le projet de recherche était multidimensionnel et a procédé à l'observation du système de la justice en adoptant différentes perspectives, y compris l'observation des procédures judiciaires, l'analyse de documents produits par les tribunaux, les interviews de membres du personnel judiciaire et des plaideurs. Le présentateur de l'étude a expliqué que parmi les difficultés rencontrées durant les trois mois qu'a duré l'étude, il y avait le problème de manque de confiance et la suspicion de la population locale ; la difficulté à avoir accès aux juges et aux autres prestataires de la justice ; et les défis rencontrés pour accéder aux utilisateurs du système de la justice et pour comprendre leurs perspectives. À l'issue de l'étude, les chercheurs ont produit un ensemble de recommandations permettant de renforcer le système de la justice, y compris : augmenter le soutien aux plaideurs afin d'encourager la population à une plus grande utilisation des institutions de la justice ; utiliser la radio et les autres moyens de communication pour fournir l'information et augmenter la connaissance et la compréhension ; et organiser des réunions de chefs pour échanger des informations et des expériences concernant la façon d'aborder et de traiter les différents cas.

La dernière présentation concernait une étude du rôle joué par les gouverneurs de tribus en tant que prestataires de la justice au Liberia. Après avoir constaté l'existence des gouverneurs de tribus et le travail qu'ils font, l'étude a réalisé des interviews avec des gouverneurs de tribus, des magistrats, des policiers occupants des postes d'autorité et des utilisateurs des services offerts par les tribunaux. À la fin de l'étude, les chercheurs ont communiqué les résultats aux agents publics, y compris le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Justice.



Les débats suscités par les présentations de cas mentionnées ci-dessus ont produit des idées et des points de vue concernant la façon dont une étude de l'État de droit pourrait être réalisée en Haïti. Bien que les réalités du Liberia, de l'Afghanistan et du Soudan du Sud diffèrent de celles d'Haïti, le partage des expériences a soulevé des questions concernant la façon dont certains aspects des études menées dans ces pays pourraient être répliqués dans le contexte haïtien tandis que d'autres devraient être modifiés. Les focus groupes, les questionnaires, les sondages et la décision de suivre l'évolution de

chaque cas ont été identifiés comme des méthodologies utilisables dans le cas d'Haïti, bien qu'ayant chacune des aspects positifs ainsi que négatifs ; obtenir des données de base qualitatives ainsi que quantitatives à partir d'échantillons représentatifs de la population et établir la confiance ont été jugés essentiels ; un chercheur conseilla qu'il valait mieux « présupposer très peu afin d'apprendre beaucoup » ; on a pris également note de l'obligation faite aux chercheurs de procéder à la restitution des résultats de leurs recherche à ceux qui y ont contribué (à ce propos, le Forum du Citoyen ainsi que la radio et l'Office de la Protection du Citoyen (OPC) ont été identifiés comme des véhicules pour la dissémination des résultats de l'étude.

Vendredi 20 juillet, 2012

La séance du matin commença par la révision des débats qui avaient eu lieu durant les séances de la veille. La troisième séance fut organisée comme une séance en petits groupes durant laquelle les participants furent répartis en trois groupes. La question centrale sur laquelle la séance devait être focalisée concernait l'identification des lacunes spécifiques dans la connaissance de la justice et de l'État de droit en Haïti. Tous les participants devaient réfléchir sur les questions suivantes : Que savons-nous de ce que les haïtiens du commun pensent qu'un système de justice satisfaisant devrait leur fournir ? Quelles sont les alternatives qui sont disponibles pour les haïtiens du commun qui sont en quête de la justice, et comment font- ils leurs choix parmi ces alternatives ? Quelles sont les lacunes dans les connaissances concernant la façon dont les problèmes de la justice sont gérés par les mécanismes étatiques et non-étatiques, et comment ces institutions interagissent entre elles ? Que croyons-nous savoir concernant la prestation des services de la justice et l'accès à la justice ?

Comment Procéder: la Recherche et la Programmation pour la Cartographie du Secteur de la Justice en Haïti

Les participants à la réunion ont reconnu que le système de la justice haïtienne est prêt à faire une transition qui offre l'occasion d'établir un système qui fonctionne efficacement et répond aux besoins de la population. Entreprendre une réforme judiciaire exige de comprendre comment le système tel qu'il est fonctionne et de reconnaître ses limites ; d'identifier les zones où il est non existant ainsi que les institutions utilisées par la population lorsque les institutions formelles font défaut ou ne bénéficient pas de la confiance de la population ; et comprendre comment ces autres institutions interagissent avec les institutions étatiques.

La question de la CSPJ a été soulevée plus d'une fois durant les deux jours de discussion. Il est important de comprendre comment la CSPJ fonctionnera au sein du système judiciaire haïtien et comment elle va interagir avec les institutions existantes. Depuis l'adoption de la loi créant la CSPJ en 2007, il y a eu des désaccords entre les institutions concernant ce que son rôle devrait être. La CSPJ créera un pouvoir gouvernemental indépendant qui pourrait contribuer à dépolitiser le système de la justice en Haïti, ce qui serait une bonne chose. Pour précisément cette raison, elle constitue une provocation pour les « trouble-fêtes » qui ne souhaitent pas voir un système de la justice qui soit indépendant, car cela diminuerait leur pouvoir. Il est important que cette nouvelle institution soit suivie par la société civile

afin d'assurer qu'elle adhère à ses propres règles d'indépendance et d'impartialité et qu'elle accomplisse ses objectifs.

Les juges de paix qui sont une extension du système formel de la justice à travers le pays jouent un rôle clé dans le système de la justice haïtien, mais ils sont confrontés à d'immenses défis et difficultés dans leur travail. Parmi ces difficultés il y a le manque d'infrastructures (les juges fonctionnent souvent à partir de leurs propres domiciles et ne disposent pas de locaux pour garder les personnes accusées de crimes) ; le manque de moyens de transport et de tenue de registres ; et la difficulté de coordination avec la police locale. Les experts ont expliqué que du fait que le remplacement des juges peut s'avérer extrêmement difficile, les juges qui sont incompétents sont maintenus à leurs postes afin que les juridictions ne soient pas dépourvues de juges. De plus, lorsque les juges acceptent d'être transférés dans d'autres régions, l'absence de soutiens logistiques tels que le logement et le transport peut rendre le transfert presque impossible. Entreprendre une recherche sur le réseau de juges de paix ; les cas qu'ils traitent ; leur nombre de ceux qui sont en activité ; comment ils travaillent avec la population ; comment la population perçoit leur travail ; et comment ces juges travaillent dans le cadre de la justice et en dehors ; une telle recherche apporterait une grande connaissance du système judiciaire.

L'OPC dont la mission est de protéger les individus contre toutes les formes d'abus infligés par des pouvoirs publics en Haïti, est une autre institution qui devrait jouer un rôle de première importance dans l'avenir du système de la justice en Haïti. Les experts étaient d'accord que l'OPC pourrait jouer un rôle important en garantissant le droit des citoyens à la justice et aussi contribuer à éduquer la population concernant le fonctionnement du système judiciaire et les droits qui sont octroyés à tous les citoyens haïtiens. Ils ont également discuté de l'usage de l'instruction civique dans les écoles et les émissions radio pour éduquer la population concernant ses droits et ses devoirs.

Les experts ont souligné qu'il est important que le système de la justice soit capable de garantir un fonctionnement efficace du système. Les administrateurs des tribunaux jouent un rôle essentiel en traitant les cas, en maintenant dans des archives les documents produits par les tribunaux, et en organisant les calendriers et les registres des tribunaux. Les juges doivent comprendre que leur rôle en tant que juges ne se limite pas seulement à tenir des audiences, mais aussi à remplir des tâches administratives qui, si elles étaient négligées, nuiraient à l'efficacité du système judiciaire. Les greffiers jouent un rôle crucial de soutien dans l'administration de la justice, et pourtant, on sait peu de choses concernant leur travail, leur besoins, les défis auxquels ils font face et leurs priorités.

Les conflits terriens peuvent dégénérer très rapidement en violence, car les tribunaux haïtiens sont mal équipés pour traiter ces cas, du fait de l'inexistence d'un cadastre reconnu et du fait que le rôle clé que jouent les arpenteurs et les notaires dans les transactions foncières n'est pas bien compris. Tant que cette lacune ne sera pas comblée, le développement et les investissements en Haïti en souffriront, car les entreprises internationales ne seront pas disposées à venir investir dans le pays si elles ne peuvent pas être assurées de la tenure foncière, de la protection de leurs investissements de capitaux et de la capacité des tribunaux à résoudre les conflits en fonction des mérites de chaque cas plutôt que du pouvoir et des connections des plaideurs.

La corruption et les coûts de la justice contribuent à décourager toute réforme de la justice. Le processus de justice est lent et souvent perçu comme étranger car la plupart des lois et des procédures sont en français, une langue utilisée par tout au plus 30% de la population. Les droits de dépôts perçus par les tribunaux et les autres coûts sont imposés arbitrairement, selon le caprice des greffiers et des juges. L'impunité et le manque de reddition des comptes nuisent à l'image et à la réalité de la justice en Haïti.

L'une des sources d'inquiétude mentionnée durant la réunion concernait la capacité des citoyens à accéder au système de la justice. L'un des experts observa que la majorité des haïtiens ne mettrait jamais les pieds à l'intérieur d'un tribunal. Étant donné cet état de fait, les experts se sont alors demandés quels étaient les institutions informelles utilisées dans la résolution des conflits en Haïti. La prise en considération des limites et des contraintes imposées au système formel de la justice permettra de procéder à une exploration des institutions informelles qui sont florissantes en l'absence des institutions formelles. L'un des experts s'est posé des questions concernant le rôle et l'influence des organisations religieuses : « Quel est le rôle que jouent les églises protestantes et les leaders du Vodou dans la résolution des conflits ? Est-ce qu'ils servent de médiateurs en l'absence des institutions formelles ? Pourquoi est-ce que les citoyens se tournent vers ces institutions religieuses pour résoudre leurs conflits plutôt que vers les institutions formelles de l'État ? »

Les participants étaient tous d'accord que les défis étaient nombreux, mais le consensus général était que la solution de ces problèmes devait être basée sur les réalités haïtiennes. Ils ont fait remarquer comment de nombreux programmes implémentés par le passé avaient été créés par la communauté internationale en ignorant souvent ces réalités, et étaient basés sur peu ou pas de recherche, avec un suivi et une évaluation inadéquats de leur impact. Ils ont insisté sur la nécessité d'avoir une société civile qui surveille et exige l'implémentation des réformes judiciaires, y compris un plus grand accès aux services offerts par le système de la justice et un judiciaire mieux formé, mieux équipé et qui rend des comptes à la population. La concrétisation d'un tel engagement nécessite que le peuple haïtien se sente concerné par ces réformes et s'y investisse. Les participants ont également reconnu que le soutien de la communauté international serait indispensable pour amener le gouvernement haïtien à rendre des comptes et pour fournir une assistance technique et financière.

Après cela, le défi qui s'offrait maintenant aux membres du groupe concernait comment transformer ces observations, ces évaluations et l'identification des problèmes et des défis en questions pour la recherche qui seraient susceptibles de faire l'objet d'une étude rigoureuse en science sociale.

Samedi 20 juillet, 2012

L'équipe des experts internationaux ayant de l'expérience dans la recherche en matière de réforme de la justice ainsi que l'équipe de recherche de l'INURED et des partenaires clés en matière de recherche en Haïti se réunirent à nouveau pour continuer leurs discussions concernant la proposition de recherche et le calendrier.



Développement du Programme de Recherche

Les participants ont envisagé le développement d'une proposition de programme de recherche qui servirait de guide à l'INURED et ont identifié trois domaines prioritaires que l'INURED devrait prendre en compte dans sa recherche : 1) <u>les institutions du secteur formel et informel de la justice</u> ; 2) <u>les perceptions que les utilisateurs ont du système de la justice</u> ; et 3) <u>le rôle des bailleurs de fonds dans l'élaboration et le financement du programme de réforme</u>.

1) Concernant le premier domaine de la recherche à entreprendre qui est celui des institutions formelles et informelles de la justice, les participants ont d'abord insisté sur l'importance de la surveillance du développement et de la trajectoire de la CSPJ afin de s'assurer qu'elle atteigne ses objectifs et maintienne son indépendance. Puis les participants ont mis l'accent sur l'importance d'une bonne compréhension du fonctionnement des institutions formelles et informelles et de la façon dont elles interagissent, ce qui permettrait de savoir ce que font ces

institutions en matière de justice et fournirait en même temps la base factuelle sur laquelle les projets de réforme du système de la justice pourraient s'appuyer. De plus, les participants ont reconnu la valeur d'une meilleure compréhension du rôle que jouent les agents du système de la justice en dehors de leurs fonctions officielles, ce qui permettrait de souligner les défauts du présent système de la justice. En tenant compte de cela, la recherche pourrait également s'intéresser au rôle que jouent les leaders communautaires dans la prestation de la justice.

- 2) Les participants étaient d'accord que la connaissance des perceptions que les utilisateurs ont du système de la justice fournirait un important aperçu des faiblesses du système de la justice et permettrait de développer des politiques répondant en premier lieu à la demande plutôt que celles répondant à l'offre qui se concentrent uniquement sur la formation, la logistique et l'aide financière. La recherche pourrait également révéler les problèmes ainsi que les cas et les domaines prioritaires qui exigent d'être réformées afin que ceux-ci soient traités de manière efficace par les institutions de la justice.
- 3) Ce sont les bailleurs de fonds qui ont financé et établi les programmes de la réforme judiciaire et leurs intérêts sont impératifs concernant le choix des réformes qui sont implémentées. Pour les participants, lorsqu'on établit un programme de réforme, il est important de comprendre les attitudes et les attentes des bailleurs de fonds et aussi d'accorder une plus grande attention à ce que l'État haïtien considère comme ses propres priorités. Il importe donc qu'une communication permanente soit maintenue entre les bailleurs de fonds et le gouvernement haïtien afin que le programme de la réforme soit établi de manière collaborative, autrement le résultat serait la création de programmes qui sont en concurrence et qui peuvent même se saper les uns les autres. En planifiant pour le futur, il est extrêmement avantageux de connaître le comportement des bailleurs de fonds et de reconnaître que ces gouvernements changent régulièrement tout comme le gouvernement haïtien, ce qui rend difficile la continuité et le soutien accordés aux programmes. Les résultats de cette recherche pourraient également aider les bailleurs de fonds à établir de façon plus efficace leurs programmes en se basant sur les besoins réels de l'État haïtien.

Au cours de cette session, les participants ont contribué à identifier des questions provisoires qui pourraient faire l'objet d'autres recherches. Cet exercice a aidé à établir des questions de la recherche concernant le système de la justice d'Haïti et indiqué comment les réponses à ces questions pourraient jouer un rôle essentiel dans l'orientation des politiques et des programmes de réforme. Et on a conclu que les résultats de la recherche devraient être partagés avec les décideurs gouvernementaux, la MINUSTAH et les bailleurs de fonds, afin qu'ils puissent alimenter le processus de prise de décision et ne finissent pas sur des étagères où ils prennent de la poussière. Les Unités d'Études et de Programmation (UEP) qui existent au sein de chaque ministère mais qui peuvent également fonctionner de façon transsectorielle (ce qui serait exigé dans le cadre d'une réforme de l'État de droit) constituent un mécanisme prometteur dont on pourrait tirer avantage lorsque l'étude générée par l'INURED sera présentée aux décideurs gouvernementaux qui pourraient s'en servir pour fonder leurs programmes et leurs budgets.

Ce projet de recherche a pour objectif d'informer les responsables politiques et de contribuer à l'établissement de programmes de réforme du système de la justice en Haïti qui seraient pour la première fois basés sur des recherches réalisées par des haïtiens, pour des haïtiens et concernant ce que les haïtiens attendent de leurs systèmes de la justice, y compris leurs institutions formelles et informelles.

Conclusion

Les participants sont tombés d'accord que le système de la justice en Haïti est caractérisé par des défauts et un manque d'efficacité, d'indépendance et d'obligation de rendre compte qui sont exacerbés par les limites que lui imposent ses ressources matérielles et humaines. Ils ont également convenu de la valeur de la recherche pour améliorer la connaissance du fonctionnement réel du système de la justice haïtien sur le terrain et la façon dont il est perçu par ses bénéficiaires présumés, c'est-à-dire le peuple haïtien, y compris les citadins et les ruraux vivant dans les zones les plus isolées. La façon dont les bailleurs de fonds exercent leur influence sur le système et ont dominé les programmes de réformes ainsi que les efforts entrepris en vue de permettre aux haïtiens d'exercer un plus grand rôle dans la détermination de la vision stratégique et des priorités sur une base factuelle nécessitent d'être compris et doivent faire partie de la recherche. Le moment est maintenant propice avec la mise en place de la CSPJ qui, si elle fonctionne correctement, pourrait contribuer à inaugurer une nouvelle ère de la justice en Haïti. Cependant, on a pris note du fait que pour profiter de cette conjoncture favorable, il faudrait effectuer plus de recherche. Il incombera à l'INURED de jouer le rôle central dans la collecte et l'analyse des données requises qui contribueront non seulement à une meilleure connaissance du système de la justice haïtienne, mais également à l'établissement de programmes de réformes de la justice sur de meilleures bases.

Port-au-Prince, Haïti, 19-21 Juillet 2012

Appendix I

	MAP	PING JUS	STICE, SECURITY & RULE OF LAW PARTICIPANTS LIST	WORKSHOP	
NAME LAST FIRST TITLE		INSTITUTION	POSITION	Check Present	
Bajeux, MA	Sylvie	MA.	Forum Citoyen/ Centre Oecuménique des Droits Humains COEDH	Director	X
Bolduc	Frederic	Mr.	Organization of American States (OAS)	Special Representative	
Berg	Luis- Alexandre	Dr.	World Bank / US Institute of Peace	Security Advisor/Governance Advisor	Х
Boliere	Nixon	Me.	Ministry of Justice and Public Security	Conseiller	Х
Charles	Franckel	Me.	National Episcopal Commission for Justice and Peace	Member	Х
Dahdouh	Habib	Me.	MINUSTAH /Ministry of Justice	Chief Section Etat de Droit / Rule of Law, MINUSTAH	Х
Dufresne	Mitch	JD	MINUSTAH /Rule of Law	Etat de Droit / Rule of Law MINUSTAH	Х
Edouard	Marceau	JD	USAID - Pro Justice	Chief of Party	Х
Exume	Jean Joseph	Me.	Forum Citoyen/ INURED Board of Trustees	Chief of Legal Affairs INURED	Х
Fontain	Gerard	JD	USAID - Haiti	Senior Rule of Law Advisor	Х
Francklin	Guerrier	Mr.	Center de Cooperation Haiti- Canada	Expert Governance, Justice et Droits Humains	Х
Goudreau	Francois	Mr.	Canadian Embassy	Political Affairs	Х
Green	Pauline	Ms.	INURED and University of Miami School of Law	Volunteer	Х
Hilaire	Jean Vilmond	Dr.	Ministry of Environment and Scientific Board Member INURED	Minister	Х
Jean-Louis	Karl	Mr.	Investment Facilitation Center (CFI)	Director	Х
Johnson	Natasha	JD	INURED	Volunteer	Х
Kamariza	Fabiola		United Nations Development Program (UNDP)	Judicial Affairs Official	X

Keshimana	Emilia	Ms.	Organization of American States (OAS)		Х
Lafortune	Elie	MA	INURED	Consultant, Mapping Justice Project, INURED	Х
Leonardi	D. Cherry	Dr.	Durham University, Great Britain	Lecturer, Dept. of History	Х
Lubkemann	Steve	Dr.	George Washington University , USA	Professor	Х
Luccaro	Tim	Dr.	Rule of Law Center, USIP, Washington DC.	Program Officer	Х
Lucsone	Albattre	Me.	National Episcopal Commission for Justice and Peace	Member	Х
Marcelin	Cindia	Me.	INURED	Volunteer	Х
Marcelin	Louis Herns	Dr.	Board of Trustees, INURED and University of Miami	Chair and Chancellor INURED	Х
Mevs	Sibylle Theard	Me.	Presidential Commission on Justice Reform	Member	Х
Noel	Guy	Dr.	INURED Board of Trustees	Vice-Chair INURED	Х
N'Tow	Saah	Mr.	Civic & Social Organization Professional, Liberia	Director	Х
Oge	Branly	Mr.	Initiative Société Civile and Fondation Nouvelle Haïti	Program Director	Х
O'Neill	William	JD	Social Science Research Council (SSRC) and Conflict Prevention and Peace Forum (CPPF)	Program Director, Conflict Prevention and Peace Forum	Х
Michel	Pierre Hugue		International Crisis Group	Assistant Project Director	
Shah	Purvi	JD	Center for Constitutional Rights	Social Justice Institute Director	Х
St. Louis	Leon	Me.	Barreau des Avocats de Port- au-Prince	Member	Х
St-Cyr	Jean Baptiste	Mr.	National Office of Identification	Director General	
Stein	Sabrina	Ms.	Social Science Research Council (SSRC) and Conflict Prevention and Peace Forum (CPPF)	Program Assistant, Latin America and the Caribbean	Х
Theard Mevs	Sibylle	Me.	Presidential Commission for Justice Reform	Member	Х
Vandal	Jean	Me.	Presidential Commission for Justice Reform/INURED	Member	Х
Warren	Richard	Mr.	United Nations/Haitian National Police	Senior Adviser to Director General	Х

Appendix II

INURED ANNUAL MEETING 2012 Project Inception Workshop: Mapping Justice, Security, and Rule of Law in Haiti		
WEDNESDAY, July 18		
6:00-8:00pm	Welcoming Cocktail Reception with the Presidential Commission on Justice Reform	

THURSDAY, July 1	9		
First Session: Challe	enges in Advancing Justice and Rule of Law i	n Haiti (William O'Neill and	
Jean Joseph Exume			
9:00-9:10am	Introduction	Dr. Guy Noel	
9:10-9:20am	Opening Remarks	Josué Pierre Louis	
9:20-9:30am	Setting up objectives and organization of this session	Louis Herns Marcelin	
9:30-10:15am	Justice Reform Success, Challenges and Questions-Government Agency Perspectives	Jean Vandal	
10:15-10:25am	Questions and Clarifications		
10:25-11:10am	Justice Reform Success, Challenges and Questions-Haitian Civil Society Perspectives	Jean Joseph Exumé	
11:10-11:20am	Questions and Clarifications		
11:20-11:30pm	Coffee Break		
11:30-12:15pm	Justice Reform Success, Challenges and Questions: International Organizations Active in Haiti Perspectives	William O'Neill Louis-Alexandre Berg	
12:15-12:45pm	General Discussion		
12:45-1:30pm	Lunch		
	nderstanding the Challenges of Justice a	and Rule of Law Reform:	
Insights from Othe			
_	n and Jean Vilmond Hilaire)		
1:30-2:45am	Lessons learned through comparative case studies: Liberia, Afghanistan, Melanisia, and South Sudan	Sinclair Dinnen Cherry Leonardi Steve Lubkemann Tim Luccaro Saah N'Tow	
2:45-3:10pm	Questions and Discussion		
3:10-3:25pm	Coffee Break		
3:25-5:15pm	Opening of INURED's Sixth Annual Meeting		
5:15-6:00pm	Dinner at INURED		

FRIDAY, July 20				
Third Session: Identifying and Filling Specific Gaps in Knowledge about Justice and				
Rule of Law in Haiti				
(Steve Lubkemann and Sylvie Bajeux)				
8:00-8:55am	Breakfast			
9:00-9:10am	Orientation	Steve Lubkemann		
9:10-9:30am	Recapturing Previous Sessions	William O'Neill		
		Louis-Alexandre Berg		
		Sylvie Bajeux		
9:30-10:45am	Breakout Groups			
10:45-11:15am	Discussion			
11:15-11:30am	Coffee Break			
11:30-12:30pm	Looking Ahead			
12:30-1:30pm	Lunch			
Fourth Session: Making the Research Matter in Haiti: Proposal Development (William				
O'Neill and Louis-Alexandre Berg)				
1:30-2:00pm	Presentation of Comparative Cases			
2:00-2:50pm	Stakeholder Reaction and Input			
2:50-5:00pm	Proposal Development and Timeline			

SATURDAY, July 21		
Fifth Session: Session for Researchers Only		
8:00-8:55am	Breakfast	
9:00-10:20am	Proposal Development and Timeline (cont'd)	
10:20-10:30am	Coffee Break	
10:30-12:30pm	Proposal Development and Timeline (cont'd)	
12:30-1:30pm	Lunch at INURED for workshop participants only	
2:00pm	Adjourned	
6:00-8:30pm	INURED's Annual Retreat Cocktail with Dignitaries and INURED Board	
	of Trustees	

SUNDAY, July 22	
	En Route to the Airport